



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 06-05-2026 /

Dossier complet le : 06-05-2026 /

N° d'enregistrement : 017847/KK P

1 Intitulé du projet

Installation photovoltaïque au sol d'une puissance inférieure à 1MWc, et dispositif de stockage d'énergie par batteries lithium-ion d'une puissance maximale de 1MW sur une parcelle située à Sarran (19800), sur un terrain constructible, dans une zone Ux2.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

BABEL ENERGIE

Raison sociale

BABEL ENERGIE

N° SIRET

82121611600045

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☐ Madame

Nom

LEVESQUE DU ROSTU

☒ Monsieur

Prénom(s)

Thibaut

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur un site d'environ 10 000m². Le projet est d'une puissance strictement inférieure à 1MWc. Le projet sera couplé à une batterie de stockage d'1 MW dans un local d'une surface de 19,72m² (2,90 m x 6,80 m, hauteur : 2,50m). La centrale photovoltaïque au sol sera composée de panneaux photovoltaïques fixes installés sur des structures métalliques. Ces structures appelées "tables photovoltaïques" seront fixées au sol par un système de pieux battus, vissés ou micro-pieux. La fixation et l'implantation des tables ne nécessiteront ni fondations béton, ni terrassement. Une clôture périphérique sera aménagée au moyen d'un grillage à maille large permettant le passage de la petite faune, d'une hauteur hors sol de 2m environ. De nouvelles haies paysagères seront créées le long de la clôture afin de limiter l'impact paysager. Des dispositions de démantèlement sont prévues afin de garantir un retour total à l'état initial des sols.

4.2 Objectifs du projet

Le projet visera à créer une centrale photovoltaïque de petite taille, intégrée harmonieusement dans son environnement, afin de réduire au maximum les impacts sur la biodiversité locale, tant sur la faune que sur la flore. Grâce à sa conception, cette installation permettra de produire une électricité à un coût compétitif tout en limitant son empreinte écologique. À plus long terme, il pourra être envisagé que cette centrale évolue vers un système d'autoconsommation locale, qu'il soit individuel ou collectif, afin de favoriser une production d'énergie renouvelable au plus près des besoins du territoire.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le calendrier du chantier sera adapté pour limiter les impacts sur l'environnement. Le chantier en lui-même est prévu pour une durée de 3 à 4 mois. Les travaux débuteront par l'aménagement de la piste d'exploitation en GNT (gravier non traité perméable) et de la base de vie de stockage du chantier. L'essentiel de l'entreposage des matières et de matériel se fera sur cette plateforme d'exploitation qui sera située à l'entrée du site. Une clôture de 2m de haut environ sera installée sur le pourtour de la centrale. Ensuite, les structures supportant les panneaux photovoltaïques seront montées à partir d'une fixation au sol par un système de pieux battus, vissés ou micro-pieux. Le raccordement électrique sera réalisé à l'aide de tranchées jusqu'au poste de livraison faisant le lien avec le réseau public. Le poste de livraison sera livré et installé par ENEDIS à l'entrée de la centrale. Il sera installé dans une fouille de 20cm environ, aplanie, sur un lit de sable ou de tout venant, ou sera posé directement au sol selon les contraintes. Aucune fondation béton n'est nécessaire. À la fin des travaux, une haie d'essences locales non résineuses sera implantée en périphérie de la centrale.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La centrale sera télésurveillée au moyen d'un logiciel de gestion dédié. La maintenance sera effectuée par une société locale, formée et habilitée à la maintenance photovoltaïque. L'entretien de la haie sera effectué hors période de nidification des oiseaux (début mars à mi-août). Cela permettra de maintenir des sites de nidification favorables en créant des haies plus denses et en meilleure santé. La végétation résiduelle sera fauchée de manière tardive (octobre).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'une demande préalable selon le décret n°2022-1688 du 29 décembre 2022.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie de la parcelle d'implantation Surface cloturee Surface plancher occupe (surface des modules et locaux techniques)	(10000, m²) (6000, m²) (3200, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :
Lieu-dit :
Localité :
Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi de VENTADOUR - EGLETONS - MONEDIERES, zone Ux2.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	325m : FONDS TOURBEUX DE VITRAC SUR MONTANE (ID : 740008250) https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/740008250 Le projet ne se situe donc pas dans une ZNIEFF de type I ou II, la plus proche se situant a 325m de la parcelle du projet.
En zone de montagne ?	☒	☐	https://www.correze.gouv.fr/Publications/Cartes-etudes-et-donnees/Des-cartes-thematiques/Amenagement-du-territoire/Carte-des-communes-concernees-par-les-lois-montagne-et-littorale Commune situee en zone de montagne au sens reglementaire, sans incidence particuliere sur les caracteristiques paysageres ou ecologiques du site du projet.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Source : https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/part-des-arretes-de-protection-biotope-apb-dans-la-superficie-du-territoire Aucun arrete de protection de biotope ne regule le projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Source : https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#bbox=103812,5762400,271769,165257&c=indicator&i=typo_loilitt.zonage_loilitt&selcodgeo=19251&view=map76 Le projet ne se situe pas dans une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Source : https://geoportail.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/visualiser/?idlyr=15287 Le projet est situe dans le parc naturel regional de Millevaches en Limousin. Il n'est cependant pas concerne par les zones suivantes : Parc national, parc naturel marin, reserve naturelle, zone de conservation halieutique

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Source : https://geoportail.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/visualiseur/?idlyr=15173 Le site n'est pas concerné par un plan de prévention du bruit, ni par un document en cours d'élaboration à ce sujet.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Source : https://data.culture.gouv.fr/explore/dataset/liste-des-immeubles-protéges-au-titre-des-monuments-historiques/table/?disjunctive.departement_en_lettres&refine.departement_en_lettres=Pyr%C3%A9n%C3%A9es-Atlantiques&refine.departement_en_lettres=Cor 1.3 km du Domaine rural du Cher / 1.6
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Source : https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#bbox=156858,5714800,112119,68177&c=indicator&f=4&i=occup_sol.p_surf_occup_sol&s=2018&selcodgeo=19251&view=map76 Aucune zone humide délimitée n'est présente sur le secteur étudié.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#bbox=156858,5714800,112119,68177&c=indicator&selcodgeo=19251&view=map76 La commune du site étudié n'est pas couverte par un PPRN.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	/
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Source : https://geoportail.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/visualiseur/?idlyr=15173 Pas de site ou sols pollués à proximité.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Source : https://geoportail.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/visualiseur/?idlyr=15173 Le projet ne se situe pas dans une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Source : https://geoportail.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/visualiseur/?idlyr=15173 Aucun périmètre de protection de captage d'eau potable ou minérale ne concerne le secteur étudié.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Source : http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Source : https://www.geoportail.gouv.fr/carte Pas de site Natura 2000 à proximité, le plus proche se trouvant à 9,4 km du site projet (Landes des Monedieres - ID : FR7401107)
D'un site classé ?	☐	☒	Source : http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/ Le projet ne se situe pas dans un site classé ou son périmètre de protection, mais des éléments patrimoniaux sont présents à proximité : 1,3 km du Domaine rural du Cher / 1,6 km de l'Eglise Saint-Pierre-es-Liens / 2,7 km du Château de Bity

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucune ressource en eau sur place ne sera sollicitée.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Les tables ne sont pas étanches et laissent passer l'eau entre les modules. L'eau s'infiltre donc sur la parcelle et le site n'est pas considéré comme artificialisé.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet ne présentera pas de déblais/remblais, ni de terrassement.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet ne présentera pas de déblais/remblais, ni de terrassement.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet n'entraînera pas de consommation ni rejet d'eau potable.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Les choix d'aménagement sont prévus pour limiter l'impact sur l'environnement : surface du projet inférieure à 1 ha, terrain à faible enjeu environnemental, adaptation du planning du chantier pour éviter les périodes sensibles pour la faune ; création de haies.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Sans objet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Sans objet.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Pas de PPRN sur la commune (Source : Georisques)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Pas de PPRN sur la commune (Source : Georisques)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Sans objet.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Sans objet.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Trafics limités à la période de chantier prévue pour une durée de 3 à 4 mois.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Source de bruit modérée durant le chantier (3 à 4 mois).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	La centrale photovoltaïque n'émet ni son ni bruit durant la phase d'exploitation. Pour l'unité de stockage : 35 dB à 100m sans obstacle : Correspond à un "environnement calme"
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Sans objet.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Sans objet.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Les seules vibrations auront lieu pendant moins d'une semaine au moment du battage des pieux dans le sol destinées à supporter la structure.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Sans objet.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	La centrale ne sera pas éclairée.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	La centrale ne sera pas éclairée.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Sans objet.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	Sans objet.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	/

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Sans objet.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Pas d'émission de déchets. La centrale est recyclée lors du démantèlement.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Des dispositions seront prises afin de réduire l'impact, notamment par l'implantation de haies paysagères. Il n'y aura aucune co-visibilité entre le projet et les éléments patrimoniaux présents sur la commune.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Aucune modification sur les activités humaines en cours n'est à prévoir.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

/

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

/

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Pour minimiser les effets négatifs du projet sur l'environnement, plusieurs mesures seront mises en place. Tout d'abord, l'implantation de haies respectera la typologie arboricole locale et la topographie du terrain, assurant ainsi une intégration paysagère harmonieuse et le maintien de l'accès à la voie publique. Ensuite, les périodes de nidification des oiseaux seront prises en compte. Les phases d'entretien du site et de taille de haies éviteront ces périodes sensibles. Pour la fixation au sol, des solutions sans bétons telles que les pieux battus, vissés ou micro-pieux seront utilisées, réduisant ainsi l'impact environnemental. Ces derniers, ont été sélectionnés pour les caractéristiques suivantes : réversibilité, réalisation entièrement démontable, retour à l'état initial facilité, matériaux inertes ou faiblement réactifs rapport au béton. De plus, l'acier galvanisé limite les échanges de particules et les réactions chimiques au contact de la terre et de l'humidité. Ce type de fixation permet de réduire la durée du chantier, et donc diminue le temps des nuisances qui y sont liées. Un entretien régulier et un suivi permanent de l'état du site seront assurés, incluant la maintenance de la centrale, l'entretien mécanique des haies, etc. Ces mesures visent à garantir une réalisation durable du projet, en minimisant les impacts négatifs sur l'environnement et la santé humaine.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet ne nécessite pas d'évaluation environnementale. En effet, la surface occupée pour un projet de centrale au sol de moins de 1MWc est faible par rapport à des projets de plus de 5MWc. Le projet implique uniquement des structures légères, ne nécessite pas de terrassement ni de fondations, et donc n'impactera pas l'intégrité du sol. Dans sa phase de production, la centrale ne produira aucune nuisance. De plus, le terrain ne revêt pas d'enjeux environnementaux. Enfin, ce type de projet permet un retour rapide et total à l'état initial du sol en fin d'exploitation.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom LEVESQUE DU ROSTU

Prénom **Thibaut**

Qualité du signataire	Gerant
-----------------------	--------

À AGEN

Fait le 06-05-2026

Signature du (des) demandeur(s)